



Fédération des établissements
d'enseignement privés

Plan de lutte à la violence et l'intimidation | **Gabarit**

Novembre 2020

Le gabarit proposé dans les pages suivantes en est un à titre d'exemple.

Il importe que chaque établissement puisse concevoir son propre gabarit afin qu'il corresponde à sa réalité.

Auteur : Patrice Daoust

Mise en page : Chantale Fortin

Révision : Nadine Lamothe

Gabarit | Plan de lutte à la violence et l'intimidation

Le tableau proposé pourrait être bonifié par une des colonnes supplémentaires comme :

Objectif général	Objectif spécifique	Échéancier	Responsable	Personnes ou groupes visés	Ressources internes ou externes	Impact visé
------------------	---------------------	------------	-------------	----------------------------	---------------------------------	-------------

1. Analyse de la situation au regard des actes d'intimidation et de violence

Outils de références utilisés :

- Sondages auprès des élèves, parents et équipe-école
- Tableau de compilation des incidents documentés dans le registre de plaintes et/ou d'enquête
- Portrait des actions mises en place
- Actes compilés par le système de sanction
- Bilan des rencontres avec intervenants spécialisés
- Priorités de l'année précédente

Constats	Défis	Forces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vous devez énoncer les constats quant à l'environnement physique, le climat scolaire, les priorités antérieures et leur atteinte ou non. ▪ Vos constats doivent porter sur les 9 éléments d'un pan de lutte. ▪ Quelles sont les nouvelles réalités qui sont apparues et qui étaient dans votre angle mort? ▪ Quel est l'état de mobilisation des acteurs du milieu? ▪ Quels sont les moments de la journée où les problématiques sont soulevées ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumérer les obstacles, résistances, etc. rencontrés vis-à-vis le climat, les actions ou les perceptions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumérer les actions et résultats positifs qui ont eu un impact sur votre situation antérieure.

2. Moyens de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Priorités d'action année en cours	Moyens (déjà existants ou nouveaux)	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumérer les objectifs précis en utilisant des verbes d'action. ▪ Quelques axes d'action : <ul style="list-style-type: none"> - Prévention universelle - Formation du personnel - Activités pour les élèves - Organisation interne de l'école (plan de surveillance stratégique, code de vie, etc.) - Action ciblée et clientèle à risque 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumérer les moyens privilégiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Livrables ▪ Publications ▪ Participation ▪ Validation du niveau de compréhension ▪ Rétroaction ▪ Rapports de comportements ou interventions documentées

3. Moyens visant à favoriser la collaboration des parents

Outils de références utilisés :

- Sondages auprès des parents
- Comité de parents

Moyens	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion du plan de lutte. ▪ Publication et actualisation du code de vie ▪ Actualisation de la procédure de signalement ▪ Prévention universelle ▪ Conférences et/ou rencontres ▪ Mise en place du comité de prévention et d'action ▪ Guide de référence pour un parent pour mieux aider l'enfant victime, auteur ou témoin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité du plan de lutte ▪ Direction ▪ Intervenants spécialisés ▪ Entraîneurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Livrables ▪ Participation aux activités

4. Modalités pour un signalement ou une plainte

- Le processus de signalement doit être clair en y indiquant les personnes ou les postes qui auront à intervenir. Exemple : par niveau, par classe, par pavillon, par secteur
- Doit y être inclus également tout le volet parascolaire et/ou sportif

5. Actions à prendre en cas de constat

- Un arbre décisionnel (voir annexe 1) peut être produit pour résumer le processus qui sera pris lors d'un signalement ou d'une plainte. Le tout doit être clair et simple pour qu'un élève et un parent puissent bien le comprendre.

6. Mesures assurant la confidentialité

- Quelles sont les mesures prises pour favoriser le climat bienveillant et de confiance d'une plainte d'un jeune ou d'un parent?

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime, l'auteur ou les témoins

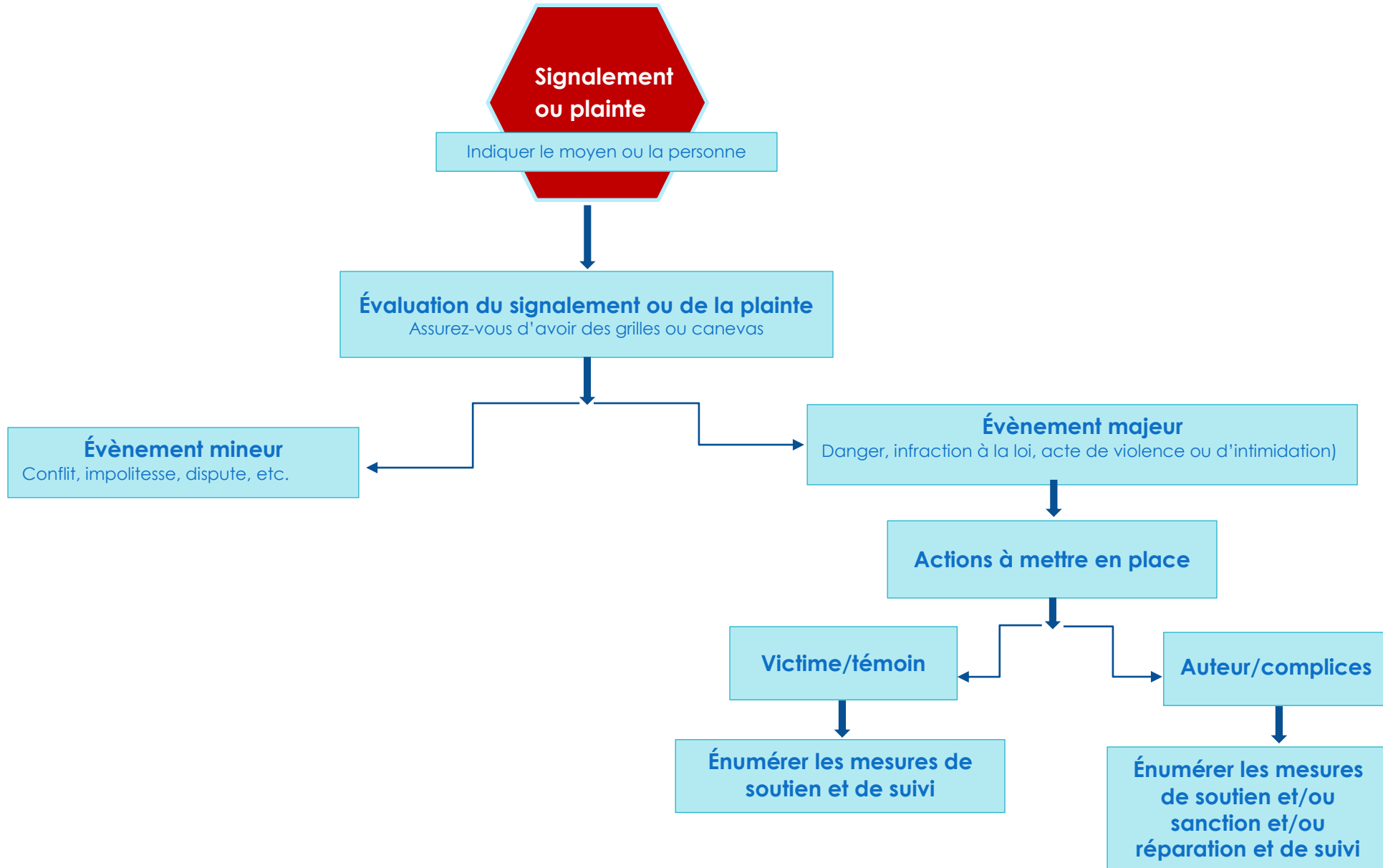
8. Sanctions disciplinaires applicables selon la gravité

9. Le suivi à tout signalement ou plainte

Groupe d'individus	Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires	Suivi
<ul style="list-style-type: none">▪ Auteur(s)▪ Victime(s)▪ Témoin(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ Adapter selon le groupe d'individus et la gravité du comportement. Voir annexe 2 pour tableau de gradation du comportement▪ Mesures possibles :<ul style="list-style-type: none">- Messages téléphoniques/courriel aux parents- Présentation/rappel du protocole d'intervention	<ul style="list-style-type: none">▪ Insérer le système de sanction de votre code de vie et votre échelle de gradation du comportement.<ul style="list-style-type: none">- Excuses- Travail de réflexion- Geste de réparation- Travaux communautaires- Suspension interne ou externe	<ul style="list-style-type: none">▪ Rencontre avec l'auteur, la victime, le(s) témoin(s)▪ Tenir les parents informés des progrès ou défis.▪ Si un intervenant est dans le dossier, avoir une évaluation de l'évolution du dossier.▪ Informer l'équipe-école de l'évolution du dossier.

	<ul style="list-style-type: none">- Soutien individuel avec un intervenant ou adulte significatif- Information à l'équipe-école (enseignants et surveillants)- Plan de protection- Référence à un partenaire externe- Rencontre de coordination multi	<ul style="list-style-type: none">- Interdiction de zone ou de contact- Rencontre avec policier communautaire- Renvoi	
--	---	---	--

Arbre décisionnel suite à un signalement ou une plainte concernant la violence ou l'intimidation



Annexe 2

Tableau de gradation d'une intervention dans un contexte de violence et d'intimidation

Voici les éléments dont vous devez tenir compte dans l'évaluation du signalement ou de la plainte.

	Léger	Modéré	Grave
Fréquence	<ul style="list-style-type: none">▪ A l'occasion (dans la moyenne du groupe d'âge)	<ul style="list-style-type: none">▪ Souvent▪ (1 fois par jour ou 2 incidents critiques par semaine)	<ul style="list-style-type: none">▪ Se manifeste de façon continue (plusieurs fois par jour, 3 ou 4 incidents critiques par semaine)
Intensité	<ul style="list-style-type: none">▪ Peu d'impact pour soi ou les autres	<ul style="list-style-type: none">▪ Entraîne une perturbation pour l'élève ou son entourage	<ul style="list-style-type: none">▪ Entraîne une perturbation grave pour l'élève ou son entourage (crise, agression, automutilation)
Constance	<ul style="list-style-type: none">▪ S'observe dans un seul endroit ou contexte	<ul style="list-style-type: none">▪ S'observe dans plus d'un endroit ou contexte	<ul style="list-style-type: none">▪ S'observe dans diverses situations scolaires ou familiales (en classe, en parascolaire, etc.)
Persistance	<ul style="list-style-type: none">▪ Passager ou épisodique	<ul style="list-style-type: none">▪ Persiste depuis plus d'une semaine	<ul style="list-style-type: none">▪ Persiste depuis plus d'un mois

Source : Tableau inspiré de France Langlais, Mélissa Latulippe, Diane Dugré et Marie-Josée Isabelle 2013